

SAINT-FÉLICIEN EN FÊTE !



INFOS

LES ANIMATIONS DE L'ARDÉCHOISE 2024 !

MARDI 11 JUIN

14h00 > 20h00 Salon du cycle
18h00 > 20h00 Concert gratuit : **PRELUDE** (variété)
Place des Myrtilles
Scène Salon

MERCREDI 12 JUIN

10h00 > 20h00 Salon du cycle
17h00 > 21h00 Marché local artisanal
18h00 > 20h00 Concert gratuit : **MAT ET EUX** (rock)
19h00 > 22h00 Animation musicale :
RAPHAËL RECCHIA (accordéoniste)
Place des Myrtilles
Centre Village
Scène Salon
Centre Village

JEUDI 13 JUIN

10h00 > 20h00 Salon du cycle
10h00 > 11h30 Animation intergénérationnelle
Vivre L'Ardéchoise
14h00 > 18h00 Test **Cyclo Dingo**
et animation par **ECOLOCOS**
18h00 > 20h00 Concert gratuit : **SOFT ROCK** (rock)
Place des Myrtilles
Parc de Clavières
Centre Village
Scène Salon

VENDREDI 14 JUIN

14h00 > 20h00 Salon du cycle
À partir de 18h00 Pasta Party et Karaoké par le **FCPA**
Réservations au 06 95 72 80 23
Place des Myrtilles
Stade de Saint-Félicien

SAMEDI 15 JUIN

10h00 > 20h00 Salon du cycle
11h00 > 18h00 Bandas **LA BARQUETTE DE GIVORS**
et **LE P'TIT BAZAR**
Place des Myrtilles
Place des Myrtilles

+ BUVETTE ET RESTAURATION RAPIDE

Informations et inscriptions | ardechoise.com

31^{ÈME} ÉDITION
12 > 15 JUIN 2024
L'Ardéchoise
SE MET SUR SON **31**



Comme chaque année, la venue de l'été voit se dérouler sur nos routes le ruban coloré et pacifique des milliers de cyclistes de l'Ardéchoise et de leurs accompagnateurs, en provenance des quatre coins de l'hexagone et des pays voisins. Temps d'accueil, de convivialité, d'échange, de fête, renouvelé grâce à la mobilisation d'un grand nombre d'Ardéchois et au sens de l'accueil de tous...

Cet évènement nécessite, vous le savez, une grande préparation et la mise en place de mesures pratiques. C'est pourquoi, vous trouverez dans ce bulletin, outre les horaires de passage des cyclistes dans les communes voisines de Saint-Félicien, les réglementations de circulation et de stationnement instaurées à cette occasion.

Bonne route aux cyclistes et bonne Ardéchoise 2024 à tous !

Le Comité directeur de l'Ardéchoise

Les horaires de passage (indicatifs) des cyclistes en 2024

	Épreuve	Départ Saint-Félicien	Passage par...	Retour par...	Arrivée Saint-Félicien
Mercredi 12 juin	Ardèche Verte 1 400 participants	Route de Vaudevaut 7h00 - 9h00	Vaudevaut 7h05 - 9h20	Vaudevaut 9h20 - 19h10	Square rue du Bois Madame 10h45 - 19h30
	Ardéchoise des Jeunes 50 km 300 participants	Rue Jomard 9h30 - 10h30	Pailharès 10h15 - 11h15	Vaudevaut 14h30 - 16h00	Square rue du Bois Madame 14h45 - 16h15
	Ardéchoise des Jeunes 29 km 300 participants	Rue Jomard 9h30 - 10h30	Vaudevaut 10h00 - 10h45	Vaudevaut 14h30 - 15h15	Square rue du Bois Madame 14h35 - 15h30
	Ardéchoise 4 jours 1 000 participants	Route de Saint-Victor 7h00 - 9h00	Saint-Victor/Deyras 7h25 - 9h50 Colombier-le-Vieux 7h35 - 10h10		
Jeudi 13 juin	Ardéchoise 3 jours 2 000 participants	Rue de Bard 7h00 - 9h00	Bozas : 7h20 - 9h40 Arlebosc : 7h30 - 10h00		
	«Vivre l'Ardéchoise» (EPAHD et écoles maternelles)	Place de l'Église De 10h00 à 11h30			
Vendredi 14 juin	Ardéchoise 2 jours 1 100 participants	Rue de Bard 7h00 - 9h00	Pailharès 7h15 - 10h00		
Samedi 15 juin	Ardéchoise 1 jour 7 200 participants	Rue de Bard 7h00 - 8h50	Pailharès 7h20 - 9h10		
	Tous les retours 11 700 participants			Pailharès 10h10 - 20h10	Route de Pailharès 10h20 - 20h30



Résumé des arrêtés

Arrêtés municipal et préfectoral portant limitation de la circulation et du stationnement sur la commune de Saint-Félicien et alentours

1. Mesures portant sur la totalité de la période, du lundi 10 juin à 8h00 au samedi 15 juin à 23h59

1.1. La circulation et le stationnement sont réservés aux riverains (particuliers, entreprises, visiteurs), aux usagers des services publics et privés (hôpital, crèche, commerces, entreprises...), et aux membres de l'organisation de l'épreuve sur les voies suivantes :

- Rue du Bois Madame, chemin de Jomard, chemin de Galand
- Rue de Pré Lacour, rue du Pêcher, chemin du Pont Vieux*

*Le transit des campings-cars se rendant au parking aménagé, est toléré.

1.2. La circulation est interdite sur la rue de l'Ardéchoise (ex-route de Pailharès), entre la salle des fêtes et la petite place du tri sélectif, soit du n°1 au n°125, sauf riverains.

1.3. Sont mis en sens unique :

- La Grande Rue, entre l'entrée du Parc de Clavières et la rue du Puiset, dans le sens de la montée. En conséquence la limitation de tonnage dans le sens de la descente du lotissement Bellevue est supprimée
- Le chemin du Guer en totalité, dans le sens de la descente.
- Le chemin de Chatelas, entre la route de Lalouvesc et le chemin du Guer, dans le sens Est vers Ouest.

1.4. Sur la route de Colombier, le stationnement est autorisé sur la partie droite de la chaussée, dans le sens de la montée, de Fillon jusqu'au croisement de la rue de Jomard ; au-delà, il est interdit jusqu'au village.

1.5. Le stationnement est interdit à tous véhicules :

- Rue de Bard.
- Place Martouret (place de la salle des fêtes).
- Dans le parking public situé sous l'ancien couvent (sauf pour les usagers habituels).
- Sur la route de Saint-Victor (RD 532) : depuis le carrefour de Vaudevaut à la station-service, des 2 côtés de la chaussée. Sauf riverains et sauf arrêt ponctuel devant le tri sélectif.

1.6. La place des Myrtilles, l'impasse du gymnase, la rue du Bois Madame et les parkings publics attenants sont réservés à l'utilisation exclusive des organisateurs de l'épreuve (à compter du 3 juin et jusqu'au 19 juin).

1.7. Le parking de l'école publique rue Maryse Dufour est réservé aux parents d'élèves, professeurs d'école et employés de la SAMOV. À compter du vendredi 14 juin à 17h00, il est mis à disposition de l'organisation (consigne vélos).

2. Mesures spécifiques au mercredi 12 juin (épreuve "Ardèche Verte")

➤ Le stationnement est interdit de 6h00 à 9h30 sur la chaussée et les bas-côtés de la route de Vaudevaut (les 250 premiers mètres de la RD115 à partir du croisement).

3. Mesures spécifiques au jeudi 13 juin

3.1. Le stationnement est interdit Place de l'Eglise, rue Madame de Dienne et sur la petite place située face au 35-37 Grande Rue de 8h00 à 12h00.

3.2. La circulation est interdite de 10h00 à 12h00 et dans les 2 sens : rue de Vaucluse, rue de la montée de l'église, rue Tire-bœufs (du n° 5 à la Place de l'Eglise) et Rue Madame de Dienne.

3.3. La circulation est interdite Grande Rue de 10h00 à 12h00.

4. Mesures spécifiques au vendredi 14 juin.

4.1. La rue du Meunier est mise en sens unique dans le sens de la montée, de la caserne des pompiers à la Caisse d'Épargne de 13h00 à 21h00.

4.2. L'interdiction de stationnement est généralisée à toutes les rues et chemins compris entre les panneaux d'agglomération de Saint-Félicien, à l'exception de la partie est de la route de Colombier, de Fillon jusqu'au croisement de la rue de Jomard.

4.3. Pour le marché, les forains situés dans la Grande Rue seront déplacés vers les autres places et ruelles du Village. Ils devront laisser libre à la circulation la Grande Rue et ne devront pas empiéter sur la RD532. Le stationnement et la circulation seront interdits sur la Place de l'Eglise le vendredi 14 juin de 7h00 à 13h00 pour le marché.

4.4. Le stationnement est interdit place de l'Hôtel de Ville, du vendredi 14 juin à 14h00 au samedi 17 juin 23h59.

5. Mesures spécifiques au samedi 15 juin.

➤ Il est interdit de circuler à tous les véhicules de 5h00 à 21h00 rue Chabetout, rue de Bard, rue du Bois Madame, chemin de Galand, chemin de Jomard, sur la RD273 (route de Pailharès) du parc de Clavières jusqu'à la sortie de l'agglomération, sur la voie du lotissement Bellevue : ces rues sont réservées à l'utilisation exclusive des cyclistes et de l'organisation.

6. Les poids lourds

6.1. Le transit des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdit chemin du Guer du lundi 10 juin à 8h00 au samedi 15 juin à 23h59.

6.2. Le transit des poids lourds de plus de 7,5 tonnes et des cars à l'intérieur de Saint-Félicien est interdit du vendredi 14 juin à 9h00 au samedi 15 juin à 20h00, sauf pour les lignes de transport scolaire et régulier, les camions de ramassage des ordures ménagères, les véhicules de La Poste, ceux des riverains ainsi que les cars et navettes de l'organisation.

7. Dispositions exceptionnelles

➤ En cas de mauvais temps persistant, ne permettant pas l'utilisation des prés comme parking, le stationnement des véhicules sera autorisé sur le côté droit des routes (sens sortie de Saint Félicien) de Saint Victor, Colombier et Lalouvesc.

Routes privatisées le samedi (fermées à la circulation)

- Entre Saint-Félicien et le col du Buisson (CD273) : de 6h30 à 20h30
- Entre Saint-Félicien et Lalouvesc (CD532) : de 8h30 à 19h30
- Entre le col du Faux et le col du Buisson : de 8h30 à 20h15

Les riverains sont invités à anticiper et à trouver les itinéraires bis. Par exemple de Saint-Félicien à Lalouvesc, en passant par Satillieu.

ACCÈS À SAINT-FÉLICIEN LE SAMEDI

L'accès à Saint-Félicien est autorisé le samedi 15 juin de 5h00 à 21h00 aux seuls titulaires d'un laissez-passer ou de la carte grise indiquant leur résidence à Saint-Félicien.

Les laissez-passer sont délivrés en mairie de Saint-Félicien et de Vaudevaut aux heures habituelles d'ouverture des mairies.

Ils sont destinés en particulier aux personnes d'autres communes travaillant à Saint-Félicien, aux habitants de Saint-Félicien dont la carte grise n'est pas encore mise à jour, aux résidents secondaires de Saint-Félicien, à tous les usagers des communes voisines ayant obligation à se rendre à Saint-Félicien ce jour.

Les laissez passer doivent être apposés sur l'avant droit du pare-brise des véhicules.

Il est entendu que les restrictions de circulation ne concernent pas les véhicules de secours et les véhicules publics de service.

Chers riverains, nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension à l'occasion des possibles problèmes de circulation et de stationnement liés à l'Ardéchoise.

Que la fête commence !

Le Comité directeur de l'Ardéchoise

31^{ÈME} ÉDITION
12 > 15 JUIN 2024
L'Ardéchoise
SE MET SUR SON 31